

# Programme des Nations Unies pour l'environnement

UNEP/OzL.Pro.WG.1/32/CRP.12  
25 juillet 2012

Français  
Original : anglais

**Groupe de travail à composition non limitée des Parties  
au Protocole de Montréal relatif aux substances  
qui appauvrissent la couche d'ozone  
Trente-deuxième réunion  
Bangkok, 23-27 juillet 2012  
Point 12 de l'ordre du jour  
Questions diverses**

## **Projet de décision sur les informations supplémentaires concernant les solutions de remplacement des substances qui appauvrissent la couche d'ozone**

*La vingt-quatrième réunion des Parties décide :*

*Rappelant* le rapport spécial du Groupe de l'évaluation technique et économique et du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, intitulé « Préservation de la couche d'ozone et du système climatique planétaire : questions relatives aux hydrofluorocarbures et aux hydrocarbures perfluorés »,

*Rappelant également* le rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique sur les solutions de remplacement des hydrochlorofluorocarbones dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation dans les Parties visées au paragraphe 1 de l'article 5, où les températures sont élevées et les conditions de fonctionnement du matériel difficiles, présenté au Groupe de travail à composition non limitée à sa trentième réunion, comme suite à la décision XIX/8,

*Notant avec satisfaction* le volume 2 du rapport d'activité du Groupe de l'évaluation technique et économique pour 2012,

*Préoccupée* par l'éventualité d'une croissance de la production, de la consommation et de l'utilisation de solutions remplaçant des substances qui appauvrissent la couche d'ozone et possédant un potentiel élevé de réchauffement global, suite à l'élimination des substances qui appauvrissent la couche d'ozone,

[*Rappelant* que, dans la décision XIX/6, les Parties demandaient au Comité exécutif du Fonds multilatéral pour l'application du Protocole de Montréal, lors de l'élaboration et de l'application des critères de financement pour les projets et programmes visant l'élimination accélérée des hydrochlorofluorocarbones, d'accorder la priorité aux projets rentables, axés, entre autres, sur les produits et solutions de remplacement qui réduisent au minimum les autres impacts sur l'environnement, notamment sur le climat,]

*Consciente* du fait que l'on dispose d'un nombre croissant de solutions à faible potentiel de réchauffement global, pouvant remplacer les substances qui appauvrissent la couche d'ozone,

*Affirmant de nouveau* que des compétences sont disponibles, dans le cadre du Protocole de Montréal, dans les secteurs en phase de transition vers des solutions de remplacement des substances qui appauvrissent la couche d'ozone,

1. De prier le Groupe de l'évaluation technique et économique de créer un organe subsidiaire temporaire, incluant des membres actuels des comités des choix techniques ainsi que des experts possédant une expertise supplémentaire concernant les solutions de remplacement et les technologies les plus récentes, afin qu'il prépare un projet de rapport pour examen par le Groupe de travail à composition non limitée à sa trente-troisième réunion et un rapport final qui sera présenté à la vingt-cinquième Réunion des Parties. Ce rapport devrait :

a) Déterminer et décrire, pour chaque secteur et utilisation en fin de vie, l'efficacité de toutes les solutions de remplacement des hydrochlorofluorocarbones et chlorofluorocarbones, à faible potentiel de réchauffement global, utilisées actuellement et dont on prévoit la disponibilité pour les périodes 2015–2020, 2020–2025, 2025–2030, 2030–2035 et après 2035;

b) Analyser la faisabilité aux niveaux technique et économique des options permettant de réduire la dépendance des hydrofluorocarbones pour les périodes 2015–2020, 2020–2025, 2025–2030, 2030–2035, et dans les années suivantes, compte tenu des délais précisés à l'alinéa a) du paragraphe 1 de la présente décision;

c) Évaluer le potentiel de pénétration du marché des solutions de remplacement à faible potentiel de réchauffement global, par secteur et pour les années 2015, 2020, 2025, 2030 et 2035, en supposant, entre autres, que les mesures incitatives et les normes appropriées seront mises en place pour faciliter leur adoption;

d) Identifier d'autres solutions de remplacement des hydrochlorofluorocarbones et chlorofluorocarbones, à faible potentiel de réchauffement global et pouvant être utilisées en cas de températures élevées, et déterminer notamment l'incidence de telles températures sur l'efficacité ou d'autres paramètres de fonctionnement [et prenant notamment en considération, leur disponibilité aux dates stipulées à l'alinéa a)];

e) Estimer la proportion de solutions de remplacement présentant un potentiel élevé de réchauffement global, pouvant être évitées et/ou éliminées dans chaque application essentielle où des hydrochlorofluorocarbones et chlorofluorocarbones sont ou ont été utilisés dans les périodes spécifiées à l'alinéa a) du paragraphe 1 de la présente décision, en tenant compte de la disponibilité et la pénétration sur le marché de solutions de remplacement à faible potentiel de réchauffement global;

2. D'encourager les Parties en mesure de le faire, à communiquer au Secrétariat de l'ozone, au plus tard le 1<sup>er</sup> mai 2013, les meilleures données ou estimations dont elles disposent en ce qui concerne leur production et consommation actuelles et passées d'hydrochlorofluorocarbones, par catégorie, en demandant que ces données soient traitées comme confidentielles s'il y a lieu;

3. D'encourager les Parties à promouvoir les politiques et les mesures visant à éviter le recours aux solutions de remplacement des hydrochlorofluorocarbones et autres substances appauvrissant la couche d'ozone, présentant un potentiel élevé de réchauffement global, dans les utilisations pour lesquelles il existe des solutions de remplacement techniques, économiques, disponibles sur le marché et testées qui réduisent au minimum les effets sur l'environnement, en particulier sur le climat, et qui répondent également à d'autres considérations dans les domaines de la santé, de la sécurité et de l'économie.